

À la recherche du mot juste

Jean Dalpé

Volume 58, Number 1, 1990

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1104742ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1104742ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Dalpé, J. (1990). À la recherche du mot juste. *Assurances*, 58(1), 135–138.
<https://doi.org/10.7202/1104742ar>

À la recherche du mot juste⁽¹⁾

par

Jean Dalpé

1. *Transactions, opérations, mémoires*

J'ai déjà noté que l'on ne devrait pas écrire «*transaction commerciale*», «boursière» ou «financière», quand il s'agit non pas d'un compromis mais d'une affaire de Bourse, de finance ou de commerce. C'est une faute que l'on commet fréquemment, dans notre milieu fortement influencé par la pratique américaine. Le dictionnaire admet son emploi en milieu boursier, cependant, tout en reconnaissant qu'il s'agit d'un terme technique venu des États-Unis.

135

Les Anglais donnent aussi au mot *transaction* le sens de «travaux», de «mémoires». Ainsi, la Société royale du Canada publie chaque année ses *Transactions of the Royal Society of Canada*. J'ai sous les yeux ceux qui constituent les études présentées aux réunions de 1986, 1987, 1988. On y trouve d'excellentes études, comme celles qui traitent du problème de l'eau au Canada. L'on ne s'arrête pas généralement à l'idée que, malgré la multitude des lacs et l'importance des rivières, l'eau est un problème devenu grave, par suite de la pollution dans les parties habitées du pays. Il l'est, mais à un degré moindre, ailleurs où la teneur en mercure est parfois élevée. C'est ainsi que même dans la baie d'Hudson, on a constaté une certaine teneur en mercure, alors que la baie est située très loin des zones habitées.

2. *Trou d'un coup (hole in one)*

Un assureur n'hésite pas à utiliser ce jargon du golf, dans une annonce parue en Amérique du Nord. Le *hole in one*, c'est une balle qui, lancée par le golfeur, va entrer dans ce que l'on appelle le *hole* ou le *trou* : but ultime, en un coup. L'assureur devrait se méfier car, au premier abord, l'expression est curieuse, pour ne pas dire davantage. C'est un autre exemple des choses qu'il faut éviter dans l'une ou dans l'autre langue, comme nous le signalions

(1) Cette chronique du vocabulaire n'a aucune prétention. Elle ne cherche pas à établir la vérité car en linguistique, ou simplement en vocabulaire, rien n'est fixe, rien n'est absolu : tout est nuance et constante évolution. Mais si l'on veut s'entendre entre gens de même idiome, il faut tout de même accorder l'importance voulue à la langue que l'on emploie. Pour être claire, elle doit être précise. Mais comme, à ce moment de l'évolution, il est difficile de s'imaginer avoir raison!

Qu'on veuille bien chercher dans ces gloses qui paraissent ici non pas une certitude, mais le désir de serrer la réalité de près, malgré sa marche constante.

dans notre dernière chronique. C'est le cas, par exemple, de ce vers d'Edmond Rostand : « Un baiser est un point rose que l'on met sur l'*i* du verbe «aimer». Adolescent, je tentai de le traduire pour l'édification de mon voisin. Je compris vite ma bévue.

3. *Établissement, establishment*

136 Les deux mots se ressemblent, même si l'orthographe est un peu différente. Le sens n'est pas le même. Ainsi, l'on dira en français «un *établissement* financier», «un *établissement* public», «un *établissement* industriel», tandis que par *establishment*, en anglais, on comprend par exemple les gens importants d'un groupe, ceux qui comptent, qui dirigent, qui prennent les décisions : les «décideurs», selon un néologisme récent. Ainsi, il y a quelques années, Peter C. Newman a écrit un livre qui s'intitule *The Canadian Establishment*. Les deux mots ont d'autres sens, mais ce sont ceux qui, dans notre esprit, s'opposent quand on les compare rapidement.

4. *L.B.O. (Leveraged Buyout)*

Je reviens sur ce terme en mentionnant que l'Office de la langue française suggère l'expression *achat par endettement*; ce qui n'est pas très heureux, n'est-ce pas? J'irais plus loin, mais tout en gardant la première partie; ainsi, j'écrirais *achat garanti par un lourd endettement*. En procédant ainsi, j'aurais l'impression d'agir davantage dans l'esprit de la langue. C'est long, mais n'est-ce pas plus précis?

On me dira peut-être : «Vous exagérez!» Non, je pense qu'en agissant ainsi, je n'utilise pas une expression contraire aux règles ordinaires .

5. *Organisation, organisme*

On dit «*L'organisation* d'une grande entreprise est chose difficile; elle implique de nombreuses règles». On ne devrait pas écrire, cependant, «*l'Organisation* des Nations Unies»! Assurément l'organisme existe, mais, au point de départ, il y a dans son appellation une erreur de langue. L'anglicisme est resté, on doit s'incliner puisqu'il est accepté officiellement, quitte à ne pas recommencer.

6. *Activités*

On entend souvent l'expression *activités* en français, employée dans le sens d'*occupations* ou d'*initiatives*. De son côté, *Harrap's* cite comme exemple : "*His numerous activities leave him little leisure.*", c'est-à-dire «Ses multiples *obligations* lui laissent peu de loisirs.» Dire, en français,

activités, n'est-ce pas simplement préférer un anglicisme? Dans une lettre circulaire reçue à Montréal, on a écrit : «Les *activités* de l'École sont nombreuses.» Il y a là une faute qu'il faudrait éviter, mais que l'on commet fréquemment dans notre milieu. Pourquoi ne pas dire plutôt : «Les *initiatives* de l'École sont nombreuses.», ou mieux, employer la forme active : «L'École a de multiples *initiatives*.»

7. *Green Bonds*

Le vocabulaire financier évolue constamment. Dans le cas présent, il s'agit d'obligations émises par l'État et destinées à lui permettre de faire face aux dépenses croissantes des services de l'environnement. Comme on sait, ce dernier donne lieu en ce moment à un intérêt assez extraordinaire de la part du public. Des exemples récents ont montré ce que pouvaient coûter certaines négligences, qu'il s'agisse de matières toxiques ou de pneus.

137

L'intention est donc de mettre l'État en mesure de faire face aux obligations qui lui reviennent dans le milieu physique. La dépense devrait-elle être prévue ainsi ou reportée aux usagers, créateurs de pollution, cela est une autre histoire. Elle pourrait faire l'objet d'une réduction d'impôt, avec un taux d'intérêt inférieur au marché, suivant la Canadian Manufacturers Association.

8. *Hold Harmless Agreement*

On a quelque difficulté à trouver l'équivalent en français de cette formule, très répandue au Canada. Dans un cas particulier, ne peut-on la rendre par la phrase suivante : «Le propriétaire *libère* le locataire *de toute responsabilité* en rapport avec l'occupation des lieux.»? C'est long, mais chaque langue a ses propres acceptions.

C'est un peu comme cette formule qu'emploient les gens de la finance : *if, as and when*, c'est-à-dire *suivant les termes de l'émission*, quand il s'agit de titres mobiliers. Ce n'est pas tout à fait la même formule, mais je crois qu'il y a là à peu près l'équivalent, encore une fois.

9. Le français et ses anomalies

En France, on vient de former un conseil supérieur de la langue française. Celui-ci a depuis créé un comité chargé d'étudier ce qu'on appelle, paraît-il, les irrégularités de notre langue. J'en signale ici l'existence parce qu'on se propose de corriger ce qui est en vérité des anomalies. On veut, paraît-il, se demander s'il y a lieu de faire disparaître ce qu'on ne juge pas défendable : le pluriel des mots composés, l'accord des participes passés, etc.

Il sera intéressant de voir ce qui sortira des travaux et dans quelle mesure les corrections suggérées seront adoptées par l'usage d'abord, puis par l'Académie française, cette gardienne du bon usage.

10. *Insurance Audit*

Les Américains n'hésitent pas à créer, à côté du mot *auditor*, le terme *insurance audit*. Ce sont ces mots que l'on emploie dans le titre d'un gros bouquin : *Risk Management and Insurance Audit Techniques*.

138 D'un autre côté, nos collègues français n'hésitent pas à dire un *audit d'assurance*. Il faut leur signaler que si le mot *audit* est reconnu par le dictionnaire français, celui-ci en donne la définition suivante : mot remontant à 1970 et qui s'applique dans le cas d'une révision et du contrôle de la comptabilité et de la gestion d'une société. C'est ainsi que l'on dit «un cabinet d'*audit*», la personne chargée de cette mission s'appelant *auditeur*.

Il y a dans les deux cas un anglicisme, car le sens qu'on donne à ces mots est tout simplement la *vérification des risques*, dans le cas présent. Quant à celui qui la fait, c'est, pour nous tout au moins, simplement un *vérificateur*.

Une fois de plus, nous nous désolons de voir comme en français, en ce moment, on laisse à peu près tout aller dans le domaine de la linguistique.